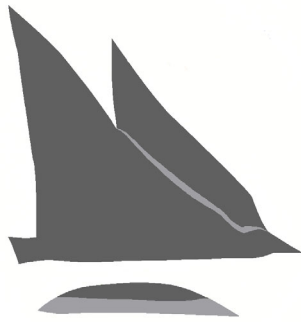


# Les Alternatifs

D E L O I R E - A T L A N T I Q U E



## Sommaire

**Des territoires solidaires,  
mais pour qui ?**

Page 1 et 2

**ERIKA : deux ans après**

Page 3

**Cantonale de Saint Herblain :  
Leçons d'une élection**

Page 4

**Solidarité Palestine**

Page 5

**Lettre du Québec**

Page 6

**D'une Rive à l'Autre**

Page 7

**Un musée des traites  
négrières et de  
l'esclavage à Nantes :  
pourquoi ?**

Page 8

**NI NUCLEAIRE  
NI CAPITALISME**



Les Alternatifs

Editorial

## Des territoires solidaires, mais pour qui ?

**C**haque pour soi. Tel pourrait être le mot d'ordre des différentes collectivités territoriales au vu des projets de documents qui vont structurer l'aménagement du territoire pour les 20 ans. Que ce soit le Conseil Général, le Conseil Régional ou même la Communauté Urbaine de Nantes, les projets de Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire et les affirmations autour des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) montrent que charité bien ordonnée commence toujours par soi-même.

L'aménagement du territoire a fait des pas de géant depuis la parution des lois Voynet (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25/06/1999), Chevènement (relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12/07/1999) et Gaysot (Loi dite SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 14/12/2000). Et surtout, s'il y avait un mot commun à tous ces dispositifs, ce serait : Solidarité.

La première loi a mis en place 9 schémas de services collectifs : Enseignement, Culturel, Sanitaire, Information et communication, transport de voyageurs, transport de marchandises, Energie, Espaces naturels et ruraux, Sport. Nous l'avons déjà dit : l'idée de partir des besoins pour en déduire les plans ou schémas et les moyens correspond bien à une démarche qui peut prendre en compte la vie des habitantes et habitants des différents pays.

La deuxième a débouché sur la création, par exemple dans notre département, de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de la Communauté Urbaine de Nantes. Elle a permis la fin des guerres entre coqs (ou poules) municipaux pour savoir qui aurait, entre autres, les implantations industrielles et la taxe professionnelle qui va avec. Elle a permis aussi une cohérence sur l'organisation de l'espace, l'habitat, les collectes de déchets, sur lesquels il y aurait beaucoup à dire, et bien d'autres compétences désormais communes pour toute l'agglomération de Nantes.

La troisième loi a véritablement dicté des grandes options d'aménagement sur un périmètre plus grand et proposé une refonte des documents d'urbanisme dans une optique de solidarité en matière de déplacement, d'habitat et d'aménagement des espaces publics ainsi que des équipements commerciaux en imprimant une démarche de cohérence des différentes politiques urbaines.

Cette dernière loi institue les SCOT, instruments théoriques des solidarités qui définissent les objectifs dans tous ces domaines (habitat, développement économique, de loisirs, déplacements et transport des marchandises, stationnement et régulation du trafic) et qui s'imposent à tous les autres documents d'urbanisme, notamment les Plans de déplacements urbains (PDU que nous avons déjà adopté il y a plus d'un an au District), les Plans locaux d'urbanisme (PLU qui remplacent les Plans d'occupation des sols) et les Plans locaux de l'habitat (PLH). Elle institue aussi une démarche vers davantage de démocratie en imposant des enquêtes publiques pour tous ces documents, disons simplement de la consultation tant nos gouvernants de gauche ne sont pas prêts à s'introduire dans des processus de démocratie participative.

Tout ce dispositif serait alléchant si le projet de DTA n'avait pas mis la puce à l'oreille. Cette DTA vient comme un intrus biaiser le bel édifice. Elle donne à la fois des principes fondateurs de développement

durable pour l'aménagement du territoire (en l'occurrence de Saint Nazaire jusqu'au delà d'Ancenis) et dicte au sens strict du terme les différents aménagements qui devront être décidés. Concoctée par les services de l'Etat, cette DTA, elle aussi soumise à enquête publique, s'imposera à tous les autres documents et notamment les SCOT. Alors quid de la cohérence SCOT-DTA puisqu'on établit une cohérence après avoir décidé de ses conséquences ? Cela dépendra du bon vouloir des décideurs politiques. Lorsqu'on sait le peu de cas faits des remarques inscrites sur les registres des enquêtes publiques, on peut légitimement être inquiet. Regardons un peu dans le détail.

Le titre 1 de la DTA précise qu'il faut prévenir l'étalement urbain et l'urbanisation diffuse, développer l'accueil des populations autour des axes structurants, axer les déplacements sur des modes plus économes en énergie, créer des centres logistiques de proximité, assurer la reconquête urbaine notamment par la densification, favoriser la pérennité d'une agriculture périurbaine durable et multifonctionnelle, éviter la constitution de réseaux routiers maillés près des agglomérations, développer les espaces remarquables et notamment les zones humides et assurer les continuités écologiques.

Ces quelques extraits des bons principes sont curieusement mis en parallèle avec le titre 2 qui donne les localisations des grandes infrastructures. La cohérence devrait aller de soi.

**Et l'on voit apparaître Donges-Est, l'Aéroport Notre Dame des Landes, l'amorce du deuxième périphérique nantais avec son « inévitable » franchissement de Loire entre Nantes et Savenay, un maillage des 4 voies départementales, etc., tous équipements qui sont tout sauf l'application des principes énoncés dans le titre 1.**

Les justifications des infrastructures ne sont pas dignes d'économistes émérites comme il en existe dans les services de l'Etat mais sont plutôt bon marché.

Pour la bonne bouche, « l'aéroport pour le grand ouest » est dit nécessaire « compte tenu du développement continu ». **Pourquoi nos économistes ne disent-ils pas que les mouvements de Nantes Atlantique sont, pour presque la moitié d'entre eux, le fait de petits avions de tourisme ou d'affaire et que la pseudo saturation de la piste provient d'appareils qui pourraient trouver refuge ailleurs que sur cet équipement de stature nationale. Et comment faire silence sur l'export moyen par appareil, donc par mouvement, ridiculement bas ?**

Les alternatives ont été à plusieurs reprises affirmées : faire fonctionner les équipements existants en réseau.

**Il est également affirmé que l'accessibilité de Notre Dame des Landes rendrait nécessaire un nouveau franchissement de Loire ! Ne sait-on pas que les ¾ de l'activité humaine et économique sont au nord Loire et qu'un aéroport au Nord soulagerait au contraire les franchissements existants ?**

Pointons que la crainte d'un maillage de 4 voies départementales, mentionné dans la DTA, n'empêche pas l'approbation du dit plan tant souhaité par le Conseil Général 44.

**Une fois les autoroutes installées, faisons confiance au sport favori des élus des cantons pour débusquer des échangeurs un peu partout ; clientélisme, quand tu nous tiens !**

Des observateurs noteront également que, concernant les projets routiers, les décisions sont impératives alors que pour les projets ferroviaires, on s'en tient aux principes ou aux études à plus ou moins long terme comme si la prudence ne valait somme toutes que pour les sujets de développement durable (voir notamment les sections 2 et 3 du titre 2).

Dans les faits les prescriptions de cette DTA sont, à peu de choses près, la compilation des projets de toujours du Conseil Général ou de la Région, en partie soutenue par la Communauté Urbaine de Nantes.

**Pour nous, Alternatifs, ce projet de DTA est triplement inacceptable :**

- **il inverse les démarches pertinentes de la loi Voynet et SRU,**
- **il enfourne les projets de toutes les démagogies locales et régionales, routières et aériennes sans justification étayée en tournant le dos aux conceptions de développement durable et enfin,**
- **il est centré, pour ne pas dire polarisé, sur la métropole Nantes-Saint Nazaire sans démarche de cohérence avec les territoires qui sont autour.**

Cette démarche de cohérence est pourtant indispensable et la définition du périmètre du SCOT revêt là une grande importance : un périmètre trop restreint ne permet pas d'embrasser la vie réelle en terme d'emploi et d'activité économique, de rayons de déplacements courants et en masse d'équipements. Un périmètre trop large peut diluer cette cohérence par des réalités par trop différentes. Un périmètre qui irait selon nous de l'embouchure jusqu'au delà d'Ancenis, et se calquant à peu près sur la zone des 15 Kms prescrite dans la loi SRU, semble cohérent. **Il inclurait non seulement la métropole Nantes Saint Nazaire avec les 2 aires urbaines mais aussi la partie sud-Loire à l'ouest de Nantes jusqu'à Mindin.**

Cette solidarité entre les territoires, justement affirmée dans la loi SRU, nous dicte une attention particulière sur les liens au nord, avec le Castelbriantais, à l'ouest, vers le pays de Redon et au Sud, vers le Choletais et la Vendée.

**La métropole Nantes-Saint Nazaire peut se développer en cohérence mais si elle veut le faire en solidarité avec les pays voisins, elle doit tisser des liens durables, en communauté d'intérêt ... et sans se regarder le nombril.**

**Bertrand Vrain**  
Conseiller municipal de Nantes

# ERIKA deux ans après

**Totalement irresponsable**

**D**eux ans après le naufrage de l'ERIKA, nous avons demandé à Marinette HERVE, militante d'ATTAC et coanimatrice du collectif marée noire de Nantes de revenir pour nous sur le bilan de cette catastrophe écologique. Nous la remercions vivement pour cette contribution.

**L**e 12 décembre 1999 sombrait le pétrolier Erika. Ce bateau âgé de 25 ans était affrété par le groupe Total Fina (pas encore Elf) et battait pavillon maltais. Deux semaines plus tard, une pollution catastrophique touchait 400 kilomètres de côte.

## Hiver 1999-2000

Le 5 février 2000, une immense manifestation organisée par les collectifs marée noire s'indignait des insuffisances des mesures en cas de catastrophe et, plus généralement, dénonçait les conditions du transport maritime mondial basé sur la recherche du profit à court terme et l'utilisation accrue des pavillons de complaisance (bateaux douteux, marins exploités).

Dès l'hiver 2000, la Coordination des collectifs a mené des actions, pas toujours spectaculaires mais obstinées dans la durée. Dès le départ, la Coordination avait deux objectifs :

- voir Total Fina rendre des comptes
- oeuvrer pour que change le cadre législatif de la sécurité et du transport maritime en particulier faire instaurer la responsabilité financière et pénale des donneurs d'ordre afin que soit prise en compte la défense de l'environnement marin.

**Qu'en est-il aujourd'hui ?  
Total Fina Elf sera-t-il  
déclaré coupable ?**

Une association de soutien à nos actions, « *les amis du collectif marée noire de Nantes* » s'est constituée pour, entre autres, pouvoir se porter partie civile contre Total (ce qui fut fait en juillet 2001). Pour l'instant, notre demande n'a pas été rejetée et nous avons eu la satisfaction de voir Total mis en examen sous les griefs de « *pollution maritime* » et « *complicité de mise en danger de la vie d'autrui* ». L'action juridique risque de durer encore plusieurs années... En attendant, Total doit verser une caution de 50 millions de francs et n'est plus autorisé à affréter des bateaux de plus de 15 ans.

## L'évolution du cadre législatif maritime Quelques progrès

L'opinion publique, les mondes associatif, syndical, professionnel et politique se sont mobilisés fortement en l'an 2000. Beaucoup moins en 2001...

Pour sa part tout au long des années 2000-2001, la Coordination des collectifs a mené un ensemble d'actions. Manifestations à Batz sur mer, à Biarritz, Strasbourg. Nombreuses audiences à Matignon, à l'Elysée, aux ministères des transports français et belge et auprès des autorités européennes (Parlement, Commission).

En France, la prise de conscience de la situation très dégradée de la sécurité maritime a conduit nos gouvernants à prendre quelques décisions positives : recrutement d'inspecteurs maritimes, achat de matériel de surveillance, rénovation des installations de surveillance par exemple... Mais l'effort budgétaire consenti sera-t-il suffisant pour combler les retards ? D'autre part, une mesure très médiatisée comme la répression des dégazages en mer s'avère d'une efficacité encore limitée faute de moyens de détection. Plus grave, les vrais responsables des pollutions, c'est à dire la chaîne des armateurs affréteurs, ne sont pas vraiment mis en cause.

## Sécurité ou profits ? Le problème crucial reste.

L'évolution d'un cadre législatif européen (ou même mondial) qui soumettrait la jungle du transport maritime à des lois imposant le respect de l'intérêt collectif, connaît beaucoup de lenteur... l'obligation de ne faire circuler que des bateaux sûrs où travaillent des marins dont les droits sont respectés est à peine en vue. Les tuyaux législatifs interminables de l'Union européenne font que c'est seulement ce 13 décembre 2001 que le Parlement européen a voté le seul paquet Erika I visant à éliminer les pétroliers à simple coque (d'ici 2015...) et à renforcer les contrôles. Il faudra encore 18 mois pour que ces directives soient traduites dans les législations nationales sans parler de leur application effective.

D'autres mesures, introduisant notamment une responsabilité financière des acteurs de la chaîne du transport, restent toujours en discussion. Les quinze états de l'Union européenne sont-ils prêts à dépasser leurs contradictions d'intérêt ?

Par exemple les Grecs, propriétaires d'une grosse flotte de bateaux douteux immatriculés sous pavillon de complaisance, sont-ils prêts à payer pour le respect de nouvelles règles ? N'oublions pas que la flotte mondiale avec 20% de bateaux sous normes est le résultat de la préoccupation dominante : faire baisser les coûts de transport quelles qu'en soient les conséquences.

**La dénonciation de la complaisance, des sociétés écrans, des paradis fiscaux et judiciaires qui les abritent, la lutte pour les droits des marins, restent des axes essentiels. Il faut continuer le combat « tous ensemble ».**

Marinette HERVÉ  
13/12/2001

**D**ernier test électoral avant les échéances majeures de 2002, l'élection cantonale partielle qui vient de se dérouler sur le canton de Saint Herblain Est est riche d'enseignements.

Rappelons tout d'abord que cette partielle est, une fois de plus, la conséquence de l'insatiable appétit de mandats (et de pouvoir) d'un responsable politique socialiste, Charles Gautier, aujourd'hui rien que sénateur et maire de Saint Herblain.

Julien Douillard

**L'**abstention, plus de 76% au 1<sup>er</sup> tour et près de 78% pour le second, bat tous les records. Elle ne peut être balayée d'un revers de mains comme étant la stricte conséquence du peu d'enjeu de l'élection. Elle confirme le scepticisme d'un nombre croissant d'électeurs vis à vis de tout pouvoir politique (et, en l'occurrence, dans ce canton populaire très marqué à gauche, plutôt vis à vis des partis de la gauche traditionnelle, PS et PCF).

**Paradoxalement, le Parti Socialiste est à la fois le vainqueur de l'élection et le principal perdant.** Son candidat, Bernard Gagnet, ne recueille respectivement qu'un peu plus de 7,5% des suffrages des électeurs inscrits (32,2% des exprimés) pour le 1<sup>er</sup> tour et est élu conseiller général avec 12,2% des électeurs inscrits, 59,4% des exprimés. Par rapport à la précédente élection de 1998, son nombre de voix correspond, au 1<sup>er</sup> tour, à 27% de celles de son prédécesseur socialiste et à 25,8% pour le second. Ce ne sont pas l'intégrité morale et les qualités humaines du nouveau conseiller général, reconnues de tous, qui sont en cause, mais bien le bilan politique et la timidité des propositions qu'il défendait.

A noter aussi que le candidat socialiste est loin, avec 1887 voix, de retrouver, au second tour, les 2150 voix qui se sont portées sur les trois candidats de gauche, ESHA, PCF et PS, au premier tour.

**Avec près de 22% des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour, le candidat d'Ensemble Saint Herblain Autrement rate d'une poignée de voix (77) le second tour.** Cette déception, réelle, ne doit pas cacher le résultat exceptionnel de nos amis d'ESHA. Ils et elles le doivent aux qualités de Pierre, à sa capacité à animer et mobiliser une équipe, et à une campagne de terrain, une

fois de plus, remarquable. Avec aujourd'hui plus de cent adhérents, ESHA est sans aucun doute la force militante la plus conséquente et la plus dynamique de Saint Herblain. Dans cette élection difficile, elle conforte facilement sa place acquise lors des dernières municipales. A noter enfin que, contrairement aux municipales, les Verts, rejoignant en cela l'UDB et les Alternatifs, ont soutenu la candidature de Pierre Tréguier. C'est un point positif même s'il ne s'est pas traduit de façon notable en terme de résultat électoral.

**L'extrême-droite fascisante obtient, hélas, de bons résultats** (même s'ils doivent être relativisés en fonction du nombre de votants), avec 8,6% pour le conseiller régional MNR et 5,6% pour la candidate lepéniste. S'ils ne retrouvent qu'un peu plus de 44% des suffrages qui, en 1998, s'étaient portés sur le candidat FN, ce résultat des candidats d'extrême-droite, à l'issue d'une campagne particulièrement haineuse, est lourd d'inquiétudes et de nuages pour la démocratie. A noter que le MNR de Périer est allé jusqu'à intituler sa candidature « *Islamistes dehors* » et à inscrire en gras ce cri de haine sur ses bulletins de vote. A ce jour, seuls nos amis d'Ensemble Saint Herblain Autrement ont entamé des démarches légales pour discrimination et incitation à la haine. Qu'attendent les autres candidats de gauche ?

Nous ne nous attarderons pas sur le candidat de droite, si ce n'est pour souligner les nombreuses perches tendues, entre les deux tours, à l'électorat d'extrême-droite en le frottant dans le sens du poil sécuritaire.

A noter enfin, durant cette campagne, le silence de Lutte Ouvrière et de la LCR, renvoyant de fait dos à dos droite, gauche et ESHA au 1<sup>er</sup> tour comme au second tour.

**De cette élection, deux conclusions s'imposent :**

- **cinq ans de renoncements risquent de conduire (inexorablement ?) la gauche gouvernementale à l'échec**, et, par défaut, permettre à une droite plus libérale que jamais de revenir aux affaires,
- **dans une telle situation, la gauche écologiste et alternative a une responsabilité croissante.** A condition qu'elle reste fidèle à ses valeurs et qu'elle sache en permanence se tourner vers les habitants, comme nous le montrent justement nos amis d'ESHA. S'il est sans doute déjà trop tard pour espérer une présence de cette gauche écologiste et alternative à l'élection présidentielle, **tout doit être mis en œuvre pour qu'elle soit présente unie aux législatives du printemps prochain.**

## Saint Herblain est

### Communiqués des Alternatifs

#### Les Alternatifs appellent à voter Pierre TREGUIER

Dimanche prochain 9 décembre se tiendra le 1<sup>er</sup> tour de l'élection cantonale partielle de Saint Herblain Est pour pourvoir au remplacement du Sénateur Maire de Saint Herblain, Charles Gautier, touché par le cumul des mandats. Les Alternatifs de Loire-Atlantique appellent à voter Pierre Tréguier, candidat présenté par l'association « Ensemble Saint Herblain Autrement ».

Avec la candidature de Pierre TREGUIER, les électrices et les électeurs du canton de Saint Herblain Est ont la possibilité d'élire au Conseil Général, pour la première fois en Loire-Atlantique, un homme de gauche, profondément attaché aux valeurs de démocratie, de respect de l'environnement et de développement des solidarités, et totalement indépendant d'une gauche gouvernementale si décevante.

L'élection de Pierre TREGUIER peut, seule, constituer l'événement politique de cette cantonale partielle et réellement peser sur le ronron d'une assemblée départementale, conservatrice et trop souvent consensuelle, aujourd'hui beaucoup trop éloignée des préoccupations des habitants de Saint Herblain.

Pour Les Alternatifs de Loire-Atlantique, le 9 décembre, pour le 1<sup>er</sup> tour, comme le 16 décembre pour le second tour, le seul vote d'espoir est le vote pour Ensemble Saint Herblain Autrement, le vote pour Pierre TREGUIER.

#### Les Alternatifs appellent à battre la droite

Dimanche prochain 16 décembre, à l'occasion du second tour de l'élection cantonale de Saint Herblain Est, les Alternatifs de Loire-Atlantique appellent à battre la droite en votant pour le candidat du Parti Socialiste Bernard Gagnet.

Pour les Alternatifs de Loire-Atlantique, au-delà du peu d'attrait d'une élection partielle non susceptible de modifier l'équilibre politique du Conseil Général, le poids considérable de l'abstention traduit clairement un écart croissant entre de larges franges de l'électorat populaire et les partis de la gauche gouvernementale. Et, à gauche, seul le résultat remarquable de Pierre Tréguier, candidat d'Ensemble Saint Herblain Autrement, soutenu par les Verts, l'UDB et les Alternatifs, porte un espoir d'un renouveau.

Ce renouveau à gauche appelle à la construction d'une nouvelle force politique, démocratique, humaniste, écologiste et solidaire, alternative aux pratiques et aux renoncements de la gauche dite plurielle. Contribuer à défaire électoralement et à marginaliser politiquement le candidat de droite, et son lest d'extrême-droite, participe de cette volonté. C'est pourquoi pas une voix de gauche ne doit manquer, dimanche prochain, à Bernard Gagnet.

J.D.

**Palestine / Israël :  
Vers le gouffre**

Communiqué de presse  
des Alternatifs

**A**près l'engrenage de la colonisation et des bouclages et en réponse à des attentats aveugles, le gouvernement d'Ariel Sharon a pris la responsabilité d'une offensive politique et militaire visant à briser l'Autorité palestinienne. Cette politique du pire risque de laisser face à face, demain, un terrorisme d'Etat et un extrémisme terroriste auto-légitimé par l'oppression.

**Les peuples israélien et palestinien sont ainsi pris en otage par la politique du gouvernement israélien.**

**Les Alternatifs de Loire-Atlantique réaffirment qu'une paix durable, garantissant l'existence d'un Etat israélien et d'un Etat palestinien viable, n'est possible qu'à partir de la reconnaissance d'un Etat palestinien souverain sur l'ensemble de Gaza et de la Cisjordanie avec Jérusalem-est pour capitale.**

**Les Alternatifs de Loire-Atlantique estiment aujourd'hui nécessaire d'interpeller les autorités européennes et françaises pour qu'elles condamnent fermement la politique d'Ariel Sharon, qu'elles se démarquent de la politique du président américain, Georges Bush et, surtout, pour qu'elles décident l'envoi d'une force internationale d'interposition et de protection de la population palestinienne.**

Nantes le 5 décembre

**Pour aider l'association  
France-Palestine Solidarité,  
téléphonez au 02 51 72 01 23  
ou écrivez à son adresse  
21 allée Baco 44000 Nantes**

**N**os amis de l'association France-Palestine Solidarité viennent de nous transmettre un récent courrier électronique de Nathalie Laillet, citoyenne de Bethléem en Palestine comme elle l'écrit elle-même. Comme souvent, ce témoignage en dit beaucoup plus long que bien des analyses.

**H u m i l i a t i o n**  
*jeudi 6 décembre 2001*

Bonsoir,

Toujours à Dheisheh. Je devais aller donner des cours à Ramallah (à peu près à 20 km de chez moi), mais... le check-point de Qalandia est complètement fermé, je ne peux plus rentrer dans la ville. Mon passeport français pourrait peut être amadouer les soldats de Tsahal. Le problème, c'est que même si j'y arrive, un tiers de mes étudiants ne pourra pas venir... et je devais leur faire une interro, la fin du semestre approchant... Bref, donc, chômage technique...

J'ai donc un peu de temps devant moi. Comme presque tous les matins, j'achète le journal. Je commence à le lire. Et tout d'un coup, j'ai un choc. Photo de couverture: Un homme nu (il ne porte qu'un maillot de corps), bras levés, marche. Devant lui, un véhicule blindé de l'armée israélienne, bourré de soldats (bien emmitoufflés, eux!). La scène se passe à Gaza. Figurez-vous que j'ai traduit l'article correspondant à la photo. En voici un extrait :

*«À un carrefour au Nord de Khan Younis (bande de Gaza), les forces israéliennes ont contraint des jeunes hommes à ôter leurs vêtements et à marcher en sous-vêtements dans le froid et la pluie, en levant les mains au-dessus de leurs têtes. Un témoin oculaire a rapporté que les soldats israéliens ont ordonné aux passagers d'un minibus de descendre, d'ôter leurs vêtements et de lever les mains. De nombreux journalistes ont pu photographier la scène, laquelle s'est poursuivie par l'arrestation de cinq jeunes gens auxquels on a ligoté les mains. Le colonel Khaled Abou Al Ala, res-*

*ponsable des affaires militaires pour le sud de la bande de Gaza, a dit que de telles scènes, qui sont vues comme des punitions collectives et des humiliations, se répètent depuis quelques temps. (...)*»

Un de mes amis médecin, Palestinien, m'a déjà parlé de ce genre de scènes humiliantes. Il en voit assez souvent sur la route Naplouse-Qalqyia : on oblige les hommes à se déshabiller, et souvent à courir, nus, devant les soldats, fusils pointés sur eux. Devant des femmes. Je ne vous en avais jamais parlé, parce que je n'en ai pas été témoin. Mais ce matin, cette photo m'a révoltée.

C'est pour la sécurité d'Israël qu'on fait courir des hommes nus ?

La prochaine fois que vous entendrez aux infos (et ne vous inquiétez pas, vous l'entendrez) qu'un kamikaze s'est fait exploser à la terrasse d'un café, pensez donc à l'humiliation de ces hommes.

Pensez à cet homme que j'ai vu dans le journal. Pensez à sa haine pour ces soldats, à sa haine pour tout ce qui est israélien désormais. Il semble avoir une trentaine d'années. Sans doute marié, avec des enfants. C'est sans doute pour eux qu'il a préféré (pour l'instant) l'humiliation à la mort. Pensez à son humiliation, à la honte et la haine qu'elle engendre. Pensez à la honte et la haine qu'il va transmettre à ses enfants. Comment l'en blâmer ?

J'ai honte. J'ai honte quand je vois ce que des hommes peuvent faire à d'autres hommes. On a parlé des attentats. Le journaliste donnait la parole à des gens, des Israéliens francophones. Une jolie jeune femme brune a pris la parole. Dans un français parfait, elle nous a dit: «On ne veut plus voir d'Arabes. Il faut tuer tous les Arabes!»

Je comprends sa colère après les attentats. Mais ce qu'elle dit va au-delà de la colère. Elle a dit «Arabe» et non «Palestinien». Ce qu'elle a dit est une incitation à la haine raciale. Ni plus, ni moins. J'ai attendu une réaction à cela dans les médias ces derniers jours. Mais je n'ai entendu personne condamner ce genre de phrases. Je suppose que si un «Arabe» avait appelé à «tuer tous les Juifs» au journal de 20h, il y aurait eu quelques remous...

*Nathalie Laillet*

# Corporatisme et je m'en foutisme

**A**ctuellement au Québec, notre amie Mathilde Gralepois a accepté de commenter régulièrement pour nos lecteurs l'actualité politique de ce pays. Aujourd'hui la grève des enseignants dans une Université privatisée.

**D**ans la Province de Québec, il existe une ville qui s'appelle Québec avec une Université dite l'université de Québec à Québec, ou plutôt Université LAVAL. Dans cette Université, connue et surveillée par le Ministère de l'Éducation et du Travail depuis les grèves de 1976 qui avaient déjà perturbé le bon fonctionnement du Ministère, les Professeurs membres du SPUL ( Syndicat des Professeurs de l'Université Laval) étaient en grève depuis le 11 Octobre. Après 1 mois de grève, ils ont voté à 80% en Assemblée Générale un nouveau préavis de 20 jours intermittents ce qui veut dire qu'ils auraient pu faire grève jusqu'à la fin de la session d'automne. Fabuleux moyen de pression sur l'administration facultaire qui gère et transforme l'Université en entreprise, sur les recommandations du Ministère qui relie sans souci Enseignement et Marché du Travail.

**L'Administration, ce sont les patrons - ou « L'Employeur » comme ils disent -, les professeurs sont les employés et les étudiants sont les consommateurs.**

Les biens et services échangés sur ce grand marché de 35000 clients numérotés, ce sont les cours bien sûr, mais aussi les manuels écrits par le professeur même qui donne son cours, les différents contrats d'exclusivité avec les cafétarias rattachées à Sodexo - FMN de restauration dont la filiale la plus connue est la SIGES qui gère les prisons françaises... Une bonne ambiance entrepreneuriale, managériale et libérale est entretenue sur tout le campus. Les acteurs de l'Université raisonnent et inter-

agissent comme tel. La grève des professeurs du SPUL en est l'exemple.

Cette grève a débuté pour des raisons de gel des salaires depuis 1992, pour l'embauche de nouveaux professeurs, pour de meilleures conditions de travail. Jusqu'ici tout va bien. Le combat est juste et le Droit de Grève fondamental. Mais, à y regarder de plus près, on découvre que les revendications ne portent pas en elles les objectifs annoncés. Le SPUL soutient que les revendications sont faites pour les étudiants, que c'est l'Éducation en général qui peut changer par cette grève, comme en 1976 avec l'élargissement de la grève à d'autres provinces du Canada. Mais les négociations apparaissent nettement individualo-corporatistes. Le fond de la grève, c'est la revalorisation des fonds de pension professoraux gérés par le SPUL que l'administration voulait aussi geler pour financer ses dépenses, et aussi la révision du Règlement sur la propriété intellectuelle. La grève est limitée aux professeurs membres du SPUL, pas question de mobilisation commune avec les étudiants, avec les chargés de cours, le personnel ou les autres profs. Officiellement parce qu'ils n'ont pas les mêmes conditions de travail ni les mêmes intérêts mais officieusement tous refusent de soutenir la grève des profs parce que le SPUL ne les soutient jamais dans leurs revendications, pour les mêmes raisons. On tourne en rond. Chacun vit dans son vase clos même si on est tous posés sur la même table. Les informations sur le déroulement de la grève et l'avancée des discussions sont données au compte-goutte, les Assemblées Générales se déroulent à huis-clos, les comptes rendus sont enrubannés de formules très « communicationnelles » pour faire accepter la grève aux étudiants qui forment le principal moyen de pression de l'Administration.

**Peu d'entre eux soutiennent cette grève soit par « je m'en foutisme » discours type : c'est pas mon problème, j'ai payé mes cours, je les veux, les profs y sont pas à plaindre et autres avec la grève on crève; soit parce que le message est décodé.**

Pour les étudiants, l'interlocuteur dans cette grève, c'est la CADEUL ( Confédération des Associations Des Étudiants de l'Université Laval). Ce n'est pas un syndicat, c'est un groupe d'intérêt qui regroupe les associations d'étudiants suivant la filière dans laquelle ils suivent des cours ( association de langues, de droit, de philo ...), les représentants se retrouvent au sein de la CADEUL. Son message soutient les revendications mais pas les moyens employés, la grève. Ils se sentent pris en otage ...

## La solidarité n'est pas de mise.

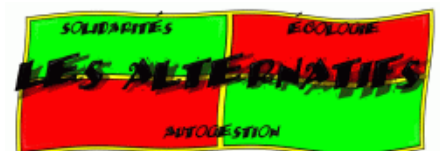
Les raisons se trouvent sûrement dans le mode de fonctionnement syndical par branche de profession mais cela n'explique pas tout. La grève pourrait être suivie par les autres syndicats. Mais non, c'est une grève corporatiste et assumée comme telle. C'est la défense des intérêts d'un groupe professionnel particulier sans ambition ni volonté de retombées positives, qu'elles soient salariales ou sociales, sur d'autres branches professionnelles. La grève est obligatoire pour les membres du SPUL, et donc fièrement suivie par plus de 95 %, la non-participation peut entraîner l'exclusion du syndicat qui redistribue notamment les retraites par fonds de pension.

L'objectif est la compétitivité de l'Université. Les revendications qui touchent les conditions de travail recherchent « **la rétention d'un corps professoral sujet à la sollicitation des institutions concurrentes** » (extrait de l'Entente de Principe signée entre le SPUL et l'Administration).

L'entente de principe a marqué la fin de la grève, elle assurera « le haut niveau de formation auquel les étudiantes et les étudiants de l'Université Laval s'attendent ».

**Les autres ? Ils peuvent prendre leur ticket et faire la queue.**

Mathilde Gralepois



## L'Association « D'une Rive à l'Autre » laissée au milieu du gué par les institutions

**N**ous vous avons relaté dans un précédent numéro de la Lettre des Alternatifs les buts de cette association qui travaille pour l'éradication des violences sexuelles et fait de l'accueil pour les victimes. Vous aviez été nombreux à signer la pétition initiée par le comité de soutien, comité auquel nous participons. Nous avons promis des nouvelles, les voici.

Suite à la signature massive de pétitions, de nombreux contacts avaient été pris pour parvenir à organiser une table ronde avec les différentes institutions qui pouvaient participer au financement de l'association. Non sans mal, cette table ronde s'est enfin tenue. Les propositions concrètes de chacun ont été formulées.

- La Préfecture, via la Politique de la Ville, s'engage sur 2 postes d'adultes relais (204 000F)
- La Direction Régionale sur les Droits des Femmes s'engage sur un emploi jeune (102 000F) et une subvention de 80 000F
- La DDASS et la DDISS s'alignent chacune sur ce montant de subvention.
- La CPAM de Nantes n'a pas précisé le montant de sa subvention; on peut espérer que celle de St Nazaire restera au moins au même niveau : 3 000F.
- Et la Ville de Nantes me direz vous? Elle continue de s'engager à fournir un local, mais celui-ci n'arrive pas vite. Quant à une subvention, elle

n'a pas fourni de précisions à la table ronde.

**Si on résume la situation, nous avons donc 2 psychothérapeutes payées moins que le SMIC pour des temps complets, un poste de secrétaire financé par un emploi jeune (donc à former) et un futur local.**

Les frais de fonctionnement sont compensés par les subventions (mobilier, fournitures de bureau, abonnements, assurances, frais de nettoyage et de comptabilité, déplacements et formations...). Les charges sociales devront être financées par l'association.

**Le service public rendu à la collectivité, accueil de victimes, formations de publics professionnels, prévention auprès des classes, prévention des suicides et limitation des atteintes à la santé, économies pour la sécurité sociale, ce service à caractère public donc aurait mérité un peu plus de reconnaissance et des moyens décents de fonctionnement.**

Mais dès qu'il y a des financements croisés, les susceptibilités des uns ou des autres prennent le pas, sans parler des atermoiements, chacun attendant de savoir ce que l'autre va accepter de mettre au pot commun. C'est donc avec des moyens réduits que l'association va tenter de fonctionner jusqu'en mars, date du prochain rendez-vous de bilan provisoire accepté par les financeurs.

**Que l'association, ses militantes, ses adhérent(e)s, soient assurés du soutien des Alternatifs et que nous resterons à leurs côtés.**

Aline Chitelman

**Les Alternatifs vous présentent  
leurs *meilleurs vœux pour 2002.***

**Pour la paix, les solidarités,  
la démocratie, l'écologie**

**Bonnes fêtes à toutes et tous**

## Chanson de la Mer

**Les Alternatifs**

C'est elle qui nous sépare  
C'est elle qui nous unit

Un peu d'eau  
De vent  
De sable  
Quelques peuples s'y baignant  
Soleil  
Lumière  
Ombres et pierres  
Mêlées d'odeurs  
De goûts troublants

Ni le vent, ni l'orage m'effraie  
Aucune tempête ne m'arrête  
Tant que mes pensées et mes rêves  
T'appartiennent  
Loin de toi, la mer déchaînée  
Nous enchaîne

Que me raconte la flûte  
Quand elle parle de la mer  
Elle dit les hommes et leurs luttes  
Leurs victoires et leurs revers

Que me disent les crotales  
Quand ils parlent de la mer  
Ils me disent les pétales  
D'une rose du désert

Que me conte la guitare  
Quand ses accords disent  
La mer  
Trop de guerres sur cette mare  
Mes notes ont un son amer

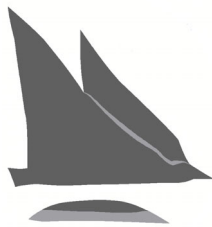
Elle crie la cornemuse  
Quand elle appelle la mer  
Chante sa force  
Maudit ses ruses  
Pour mener marins aux enfers

Le rocher, la mer et la brise  
Exaltent le cœur en embruns  
Le soleil dur dans l'ombre pauvre  
D'aigus rayons creuse son puits

Le luth et le rebab  
Répondent au langage  
Mélodieux que les autres ont chanté.  
Plus belle mélodie que jamais  
J'espère qu'elle le sera toute ma vie

Ce soir en guise d'aurevoir  
À cette mer nous disons  
Merci  
De nous amener jusqu'ici  
Chanter ce chant de paix

**Vent d'Est**  
(Ghymes Vujcsics Montanaro)



# Un musée des traites négrières et de l'esclavage à Nantes : pourquoi ?

Louissette GUIBERT, conseillère municipale de Nantes

**D**epuis 1992-94 et le succès populaire (400 000 visiteurs) de l'exposition des Anneaux de la Mémoire au Château des Ducs, le désir d'un musée permanent est présent à Nantes.

Aux yeux de tous, la Ville a opéré un remarquable travail de mémoire et d'identité, reconnu par la communauté des historiens de France, d'Afrique et d'Amérique. On ne peut laisser disparaître cet acquis. L'UNESCO continue de suivre et de soutenir toutes les actions qui se rattachent à cette histoire douloureuse...

Au plan politique, le fait d'avoir reconnu par une loi (votée à l'unanimité par le Parlement) la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité, doit avoir sa traduction dans notre

cité et l'ampleur humaine du drame de cette déportation et de ses conséquences actuelles ne peut être circonscrite par une salle du 18<sup>ème</sup> siècle dans un Musée de la Ville.

**Il est tout à fait anormal que les 200000 touristes qui visitent notre ville chaque été ignorent ce pan essentiel du passé qui nous rattache – fût-ce dramatiquement – à l'histoire mondiale des 3 continents. Rien dans la ville n'est fait pour rappeler ce passé... récent. Le traitement doit être à la hauteur de l'événement relaté, mis en scène et analysé.**

Le succès récent du débat organisé au Palais de Justice autour du livre d'Annick Le Douget (Juges, esclaves et négriers en Basse Bretagne, 1750/1850)

avec le 1<sup>er</sup> Président de la cour d'appel de Rennes et de la mini exposition dans la salle des pas perdus prouve que l'attente d'une évocation permanente est toujours vive à Nantes.

Nos électeurs en voyant la présence sur la liste de Jean-Marc Ayrault, du président des Anneaux de la Mémoire et du Président de Mémoire d'Outre Mer ont pu penser légitimement qu'elle signifiait que leur projet fédérateur d'un musée de l'esclavage serait au moins pris en compte, ferait l'objet d'un débat public, d'études de faisabilité, etc...

Sans rien céder à la rigueur scientifique indispensable, il faut se mettre à l'écoute des attentes réelles de nos citoyens et celle d'un musée de l'esclavage est au premier plan – toute réflexion sérieuse, toute enquête précise auprès des Nantais-es, des étudiants, des touristes le révélera.

**Ainsi s'achève le voyage ?**

**Ulysse revenu chez lui est déjà prêt pour un nouveau départ**

**Ce chemin d'eau que nous suivons est trop souvent chemin de larmes, de peur, de sang ...**

**Ces chants d'amour que nous lançons par-dessus nos différences sont de bien pauvres armes pour arrêter les armes**

**Nous sommes nostalgiques de fraternité Qui n'ont peut-être existé que dans nos espérances**

**Il nous reste nos attentes**

**Il nous reste nos regards**

**Il reste la prière pour ceux qui prient**

**Et la patience pour ceux qui ne prient pas**

**Il y a ce soleil qui assombrit les peaux et blanchit les pierres**

**Il y a la mer**

**Il y a ces vents entêtés qui nous poussent plus loin.**

*Michel Montanaro*

## Abonnez-vous

**Pour recevoir régulièrement cette lettre et nous aider à la publier tout aussi régulièrement, nous avons besoin de votre aide :**

**Un an : 10 numéros  
+ les suppléments  
= 10 €uros**

**Adressez votre chèque libellé à l'ordre des Alternatifs à :  
Fédération 44 des Alternatifs  
4 bis rue Cuvier 44100 Nantes**

La lettre des Alternatifs est éditée par la Fédération 44 des Alternatifs 4 bis rue Cuvier 44100 Nantes  
Tel/fax : 02 40 73 36 05 - courrier électronique : [44@alternatifs.org](mailto:44@alternatifs.org) - directeur de publication : Bertrand Vrain  
N°CPPAP : 0304P11314 - prix du numéro : 1 €. - abonnement annuel : 10 €uros - chèque à l'ordre des Alternatifs